

De nouveaux défis pour la politique culturelle extérieure : la collaboration franco-allemande, un modèle d'avenir prometteur ?

EVA HOMMER ET ALICE RAMBERT*

En cette fin d'année 2009, une question reste ouverte : est-ce en Albert Camus ou encore en Victor Hugo que Johann Wolfgang von Goethe va trouver son alter ego français ? Présentée dans ses grands traits dès mars 2009 par le ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner, la réforme de la politique culturelle extérieure française stagne. Les structures actuelles doivent être remaniées et réunies sous l'égide d'une organisation centrale qui, à l'instar du Goethe-Institut, pourrait porter le nom de l'un des deux écrivains cités plus haut. Ce qui ne changera pas sous Bernard Kouchner non plus, c'est le lien étroit qui unit la politique culturelle extérieure aux ambassades, et donc à la politique étrangère française officielle. Le Quai d'Orsay reste l'instance de décision de cette politique culturelle extérieure.

En termes d'organisation, le contraste avec l'Allemagne est donc amené à subsister après cette réforme. Certes, la politique culturelle extérieure de l'Allemagne est conçue et coordonnée par le ministère des Affaires étrangères, dont elle reçoit l'essentiel de son budget. Dans la pratique, les organisations de droit privé, donc non étatiques, comme le Goethe-Institut, l'Office allemand d'échanges universitaires (Deutscher Akademischer Austausch Dienst, DAAD), la Fondation Alexander von Humboldt (Alexander von Humboldt-Stiftung) ou l'Institut pour les relations internationales (Institut für Auslandsbeziehungen, ifa) sont toutefois largement indépendantes et autonomes. Les Goethe-Instituts ont leur réforme derrière eux. Une redistribution en interne des moyens financiers, ainsi qu'une révision

* Eva Hommer est journaliste indépendante de la WDR et doctorante de l'Université technologique de Dresde (Technische Universität Dresden).
Alice Rambert est chef de projet à la direction des publics du musée du Louvre.

du système budgétaire furent décidées en 2007 – après d’âpres débats sur l’implantation géographique des instituts et les choix de programmation qui en dépendent. Des fermetures ont ainsi pu être évitées mais une partie des centres subsistants avaient encore à surmonter des coupes conséquentes sur leurs finances et leurs personnels.

Dans ce contexte de difficultés liées à la révision de la politique culturelle extérieure autant en Allemagne qu’en France, se pose la question de savoir s’il est encore judicieux et opportun de conduire aujourd’hui ce type de réforme dans un cadre purement national. Les deux pays sont face à des défis similaires : les budgets de la culture vont eux aussi être affectés par les charges pesant sur les finances publiques à cause de la crise économique et financière.

Avec l’entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009 se crée un Service européen pour l’action extérieure (SEAE), dont les collaborateurs à l’étranger pourront éventuellement exercer une mission culturelle au nom de l’Europe, initiant par là une certaine concurrence entre les divers États membres. En outre, la France et l’Allemagne doivent se confronter de la même manière à la mondialisation et, pour le champ culturel, à la domination des États-Unis et de la langue anglaise à l’échelle mondiale, au rôle de puissances émergentes comme la Chine et l’Inde, ainsi qu’au dialogue avec le monde islamique.

Au vu de cette situation, on peut se demander si, au lieu de représentations nationales, des délégations communes ne pourraient pas constituer un modèle pour l’avenir. S’y opposent à première vue des traditions nationales distinctes, qui reflètent des cultures différentes. En Allemagne, la politique étrangère en matière de culture et d’éducation a complètement changé après 1945, et représente aujourd’hui le troisième pilier de la politique étrangère, aux côtés de la diplomatie et du commerce extérieur. En France, la politique culturelle à l’étranger est depuis plusieurs siècles un vecteur de la mission civilisatrice française et un moyen de maintenir la force du rayonnement de la langue et de la « civilisation » françaises. Outre l’art et la culture au sens strict, aujourd’hui la coopération franco-allemande touche également à des domaines d’habitude très résistants au changement, comme le champ de la mémoire ou les questions identitaires. La question d’une politique culturelle extérieure commune dans des pays tiers trouve ainsi parfaitement son fondement.

Par ailleurs, une mise en commun d’instituts culturels et linguistiques allemands et français à l’étranger n’a rien de purement utopique, au contraire : dans une bonne douzaine de pays à travers le monde, c’est déjà une réalité¹.

¹ Parmi ces colocalisations : des Centres culturels français (CCF), des Goethe-Instituts (GI), des Alliances françaises (AF) et autres organisations (GI, AF) pour le développement de la langue et de la culture allemande – placées ou non sous la

Nous avons adressé un questionnaire aux directeurs de ces instituts existants. Notre objectif était d'une part de découvrir jusqu'où, à chaque fois, peut aller la collaboration – si elle se limite à un partage de locaux ou s'il existe une coopération dans les contenus. Notre sondage portait d'autre part sur les avantages et inconvénients que chacun des directeurs d'institut associe à la colocalisation de son établissement avec un établissement français/allemand. Si notre enquête n'est pas représentative de la totalité des instituts franco-allemands, elle offre toutefois un aperçu très intéressant et riche d'enseignements de la réalité de la politique culturelle à l'étranger.

Commençons par quelques grands constats :

– Dans la plupart des cas, la colocalisation d'instituts français et allemands trouve son origine dans des raisons financières. Une coopération sur les programmes a parfois résulté de ce contexte de cohabitation spatiale contrainte, dont les conséquences sont majoritairement jugées très positives par les directeurs d'instituts.

– Une collaboration franco-allemande sur les contenus fonctionne particulièrement bien dans les pays éloignés géographiquement de la France et de l'Allemagne. Dans quelques cas, les deux pays y ont même plutôt une image plus européenne que purement nationale, image renforcée par l'ouverture de représentations culturelles communes.

– Les retours des directeurs d'instituts témoignent également de manière générale de leur désir d'un soutien accru de la part des politiques et d'une mise en réseau des établissements binationaux, afin de partager les expériences, positives comme négatives, et de pouvoir mieux tirer parti des opportunités de cette collaboration.

L'étude détaillée des questionnaires reçus permet d'identifier les nombreux avantages des collaborations culturelles franco-allemandes :

– une visibilité accrue : le travail commun avec l'autre pays ne change pas nécessairement l'image nationale propre, mais il permet toutefois d'atteindre une audience nouvelle et plus vaste. Au-delà de ce public élargi qui se rend concrètement dans les instituts, la présence dans les médias (allemands et français) des instituts est accrue. D'autre part, la possibilité d'organiser davantage de manifestations communes accroît globalement la couverture médiatique, notamment dans les médias locaux. Certains instituts peuvent voir leur importance et leur prestige sur place augmenter nettement grâce aux représentations communes ;

– une valeur ajoutée pour les programmes : les instituts franco-allemands sont en mesure de présenter au sein d'un même

tutelle du GI – ou française. 14 directeurs ou directrices de ces instituts franco-allemands ont répondu à notre enquête.

lieu deux langues et deux cultures, mais aussi d'éventuels aspects européens aux visiteurs accueillis, et ainsi de donner une plus large dimension au contenu de leurs manifestations. L'objectif ici n'est cependant pas seulement de mettre en lumière les similitudes entre l'Allemagne et la France, mais aussi de valoriser leurs différences. Un autre point important qui ressort de nos questionnaires concerne l'exportation du concept de réconciliation franco-allemande, qui peut éventuellement prendre un caractère d'exemple dans certaines régions troublées du globe. En outre, ces expériences de co-constructions franco-allemandes posent de nouvelles pierres à l'édifice d'une politique culturelle à l'étranger ;

– avantages financiers : grâce à la mise en commun des instituts, des économies de coûts peuvent être réalisées (loyers, frais courants des propriétés immobilières, administration etc.). Le partage de ressources financières permet par ailleurs dans certains cas des investissements (par exemple pour des rénovations, un équipement informatique, etc.) et la mise en œuvre de projets conséquents qui ne seraient pas réalisables sans mutualisation des ressources.

À côté de ces aspects positifs, l'analyse des questionnaires laisse également transparaître certaines difficultés et volets négatifs liés aux instituts culturels et linguistiques communs :

– des charges administratives rehaussées : aux avantages financiers cités plus haut et liés à l'association d'instituts s'oppose un surcroît de dépenses et de lourdeurs administratives conséquent. Presque tous les directeurs d'instituts citent cet aspect dans notre enquête. En plus de longs processus d'harmonisation et de validation, tant pour concrétiser des projets que dans le travail quotidien, il s'agit de gérer pour partie ensemble des fonds d'origines différentes. Cela rend la tâche beaucoup plus compliquée aux deux parties lorsqu'elles rendent des comptes. Pour certains directeurs d'instituts, la contrainte du consentement de l'autre partie apporte même tant d'inconvénients que le bilan de la collaboration franco-allemande leur apparaît au final négatif ;

– le problème de la langue : la langue n'est pas seulement un moyen de communication, elle est aussi porteuse d'une culture et constitue en elle-même une médiation. Ce point représente pour les instituts franco-allemands un défi de taille, parce qu'ils ont recours au français et à l'allemand, en tant que langue de travail bien sûr, mais aussi lors de leurs manifestations culturelles. D'un autre côté, ils visent également, comme cela a été dit, un élargissement de leur public à des personnes intéressées, mais qui ne maîtrisent potentiellement que la langue de leur partenaire français ou allemand ;

– d'éventuelles difficultés interculturelles à l'intérieur de l'institution : en effet, les collaborateurs envoyés respectivement par les deux pays sont amenés à travailler ensemble dans les instituts franco-allemands avec des employés locaux, il y règne donc une atmosphère trinationale. Ce climat de travail est certes enrichissant,

mais il demeure toujours nécessaire d'y équilibrer chacun des environnements marqués nationalement, afin qu'ils ne nuisent pas à un travail en commun constructif.

Le résultat de notre enquête n'est donc pas univoque. Dans certains cas, l'association des instituts culturels et linguistiques français et allemand dans un pays tiers ouvre aux participants de nouvelles possibilités financières et de programmation. Ailleurs, cela demeure une « colocation forcée », c'est-à-dire une utilisation commune d'un bien immobilier, sans points de contact au regard des actions entreprises. En plus des conditions spécifiques à chaque pays, le facteur humain joue également un rôle essentiel : de bons rapports personnels entre les deux directeurs français et allemand, ainsi que l'engagement commun qui en découle sont d'une grande importance pour le succès du travail entrepris dans des établissements binationaux. Il y a ensuite des pays, des régions, avec lesquelles l'Allemagne ou la France entretiennent des relations particulières. L'affichage de représentations communes y est plus difficile, contrairement à ce qui se passe lorsque les liens avec les pays d'accueil sont plus neutres.

En guise de bilan, on constate donc qu'une politique culturelle extérieure franco-allemande n'est pas toujours la meilleure alternative à des établissements nationaux séparés. Toutefois, il semble que la possibilité d'une collaboration doive toujours être envisagée de manière approfondie. Elle recèle un potentiel énorme, que les deux pays devraient exploiter, pour pouvoir affronter avec succès les défis d'un monde globalisé dans le domaine de la culture.